

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 26 septembre 2005 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président) et Maurice TURRETTINI.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et M. Laurence d'HESPEL, René STALDER et Viviane de WITT

Absent

Conseil municipal : M. Jean-Philippe de TOLEDO.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. A la demande de Mme CHRISTE, il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, soit un point 4 bis « Démission » et un point 4ter à traiter à huis clos.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2005

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous sommes heureux de vous retrouver après l'été. Celui-ci a été plus facile que l'été 2005 (pas de référendum...), mais deux dossiers « chauds » ont dû être traités en urgence : le projet de viabilisation de la Maison Bianchi et la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde.
- Mme le Maire : s'agissant de la Maison Bianchi, nous vous avons expliqué en juin comment nous en étions arrivés à choisir le bureau d'architectes Pierre BONNET, après élimination du Group8 et du bureau Bernard ERBEIA. Le Group8 n'a pas accepté ce choix et a recouru au Tribunal administratif le 20 juillet, en contestant la procédure suivie et en demandant le respect des règles applicables concernant les marchés publics et plus particulièrement les marchés intérieurs. Nous avons mandaté Me François BELLANGER, spécialiste en la matière, qui a répondu pour la commune le 26 août. La partie adverse a demandé l'effet suspensif et Me BELLANGER a demandé le retrait de celui-ci. La partie adverse a maintenant jusqu'à mi-octobre pour répondre sur ce point. Selon Me BELLANGER, nous n'avons pas à suivre la procédure sur les marchés publics, parce qu'il ne s'agissait ni d'un concours, ni d'un mandat parallèle.
- M. le président : la loi sur les marchés publics implique une procédure assez lourde si les montants sont importants, mais nous sommes en dessous de ces montants.
- Mme le Maire : le mandat ne portait pas sur les travaux eux-mêmes, mais sur l'étude de faisabilité. La loi sur marchés intérieurs prévoit un montant minimum de Fr. 100'000.- et nous serions de toute façon en dessous de ce seuil, même si cette loi était applicable, ce que l'avocat conteste. Nous sommes donc a fortiori en dessous des seuils AIMP, parce que les montants seuils sont encore plus hauts et que nous sommes dans la situation d'un contrat préalable au mandat final, qui n'a de toute façon pas encore été attribué puisqu'il n'y a pas de délibération à ce sujet.
- M. SUTTER : le Group8 avait-il des raisons de croire qu'il avait été choisi ?
- Mme le Maire : ils savaient dès le début que les lois sur les marchés publics et sur les marchés intérieurs n'étaient pas appliquées dans cette procédure et ils ne l'ont jamais contesté. Ils ont accepté la manière de procéder de la commune et c'est après coup, parce qu'ils n'ont pas été retenus, qu'ils demandent que la loi soit respectée.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : au début de la procédure, nous avons une préférence pour le projet du GROUP8 et avons envoyé une lettre à ce dernier, selon laquelle les commissaires présents s'étaient unanimement prononcés en faveur de son projet, mais en le sollicitant pour un complément d'étude lui permettant de répondre précisément à certaines questions figurant dans le courrier. Depuis lors, le Group8 n'a plus jamais lâché prise, bien que je leur aie expliqué que le conseil municipal allait décider en dernier ressort.
- Mme le Maire : j'ai rencontré un jour par hasard un des architectes de ce bureau, M. BRONIMANN, et lui ai dit que nous pouvions manquer d'expérience dans certains domaines, mais que la lettre ne voulait pas dire que le Group8 avait été mandaté. Il m'a répondu qu'ils n'étaient pas procéduriers.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : lors de l'audition, ils n'ont pas convaincu la commission et leur attitude a été arrogante.
- M. le président : les délibérations des commissions n'ont pas à figurer dans des courriers.
- M. BOSSET : en tant que président de la commission des bâtiments communaux, j'ai pour ma part été un peu vexé car j'ai appris avec deux mois de retard, par l'ancien maire de Vandœuvres, qu'il y avait eu un recours. Si je l'avais su, je pense que nous aurions pu trouver un arrangement car je travaille souvent avec eux.
- Mme le Maire : j'étais personnellement en vacances et quand je suis rentrée, j'ai pensé à l'aspect juridique du dossier et pas à vous en informer.

- M. IMHOOS : je peux comprendre l'acharnement des avocats du Group8 à recourir car des armes leur ont été données pour aller de l'avant. Je pense que même si M. BOSSET était intervenu, les avocats auraient convaincu le Group8 qu'ils avaient les moyens d'obtenir quelque chose. Ils ne vont pas obtenir le mandat mais vont vouloir un dédommagement.
- M. FOËX : ce qui a vexé le Group8 ce n'est pas la lettre, mais le fait qu'ils ont été retenus avec deux autres bureaux pour faire un second tour, pour lequel ils devaient amender leur projet, alors qu'il ne devait y avoir que le bureau ERBEIA. Et c'est finalement un bureau qui avait été mis à l'écart dès le début de la procédure qui a remporté le gros lot.
- Mme le Maire : le second problème juridique que nous avons dû traiter concerne la vente de la parcelle du chemin de la Blonde. Nous attendions l'arrêté du Conseil d'Etat sur la délibération du 9 mai. Nous avons été convoqués à mi-août par MM. Robert CRAMER et Laurent MOUTINOT, en présence également de M. Michaël FLAKS et de Mme Myriam MATTHEY-DORET. Nous avons eu le sentiment que nous étions là pour être entendus pour le principe mais que la cause était réglée. Nous avons reçu l'arrêté, qui a finalement été rendu le 14 septembre. Celui-ci était négatif en ne nous autorisant pas à vendre la parcelle. Il y est relevé que la commune a spéculé et que le terrain constituait une réserve foncière. La question a donc été examinée sous l'angle de la légalité et de l'opportunité. Les articles 10A de la Constitution genevoise et 67 de la loi sur l'administration des communes ont notamment été invoqués. Il fallait faire vite, donc nous nous sommes décidés pour mandater Me Pierre-Louis MANFRINI, qui a adressé une lettre au Conseil d'Etat avant la séance de ce dernier, mais cela n'a pas été efficace. Il étudie maintenant la possibilité d'un recours.
- M. TURRETTINI : a-t-il déjà fait valoir des arguments dans sa lettre avant que l'arrêté ne tombe ?
- Mme le Maire : oui.
- M. TURRETTINI : le Conseil d'Etat reprend-il certains de ces arguments dans son arrêté ?
- Mme le Maire : non.
- M. le président : l'article 10A Cst. prévoit que l'Etat et les communes doivent lutter contre la spéculation foncière, c'est ce qui est relevé dans l'arrêté.
- M. IMHOOS : qu'avez-vous répondu ?
- Mme le Maire : que la parcelle avait été achetée comme réserve foncière, mais que les circonstances et la conjoncture de la commune ont changé et que nous avons donc décidé de la vendre. Ce n'était pas un bon argument, car ils en ont déduit que c'était par besoin d'argent que nous avons pris cette décision.
- M. le président : le Conseil d'Etat a relevé dans son arrêté que la commune n'avait pas de réserve foncière. Je soutiendrai la vente car elle a été décidée par le conseil, mais je veux que notre avocat évalue nos chances de gagner un éventuel recours.
- M. TURRETTINI : il va nous dire qu'il y a une chance sur deux et que cela vaut la peine de recourir.
- M. le président : je ne veux pas que nous soyons déboutés au Tribunal administratif et que nous recourions ensuite au Tribunal fédéral, ce qui nous coûterait très cher.
- M. IMHOOS : que dit l'avocat ?
- Mme le Maire : il est outré parce que la parcelle fait partie du patrimoine financier de la commune, pour lequel les communes disposent d'une plus grande autonomie. Le Conseil d'Etat devrait donc faire preuve de la plus grande retenue dans l'examen de l'opportunité.
- M. TURRETTINI : que répondrons-nous si l'avocat nous dit que nous avons une chance sur deux ?
- Mme le Maire : la question de l'autonomie communale lui tient à cœur.

- M. TURRETTINI : c'est un excellent point et l'on ne peut pas nous reprocher de mal gérer les deniers communaux.
- M. le président : il faut être conscient qu'un recours va engendrer des frais importants pour défendre la vente d'un terrain à un privé et la commune n'a pas besoin des 1,8 mio de francs dégagés par cette vente pour la maison Bianchi, parce que si cette dernière est transformée et louée correctement, l'investissement sera rentabilisé. Tout propriétaire ne vend pas forcément un bien pour en construire un autre.
- M. IMHOOS : le problème ne se limite pas à la maison Bianchi : le contexte conjoncturel fait que, dans le cadre de l'examen du budget, nous sommes en train de resserrer les boulons et que nous allons devoir faire face à des charges que nous avons pu éviter jusqu'à présent.
- Mme le Maire : si une commune moins « riche » avançait les mêmes arguments financiers, cela aurait un autre impact que venant de Vandœuvre.
- M. SUTTER : si nous vendons cette parcelle pour un prix nettement plus bas dans dix ans, on nous dira que nous avons mal géré l'affaire.
- M. le président : ce que l'on nous dit, c'est que nous devons utiliser ce terrain pour des projets d'intérêt public et non privé. Indépendamment du prix, si nous avons vendu cette parcelle à un promoteur qui y aurait construit des petits immeubles en créant un certain nombre de logements, le Conseil d'Etat aurait eu une autre attitude en cette période de crise du logement. Le fait que la commune veuille se séparer de l'intégralité de sa réserve foncière les a également choqués.
- M. TURRETTINI : comment envisager la suite ?
- Mme le Maire : attendons de connaître les arguments de Me MANFRINI. Laissons-le rédiger un projet de recours et vous nous donnerez votre avis.
- M. TURRETTINI : s'il ne dit pas que les chances de gagner sont minimes, il faut aller de l'avant. Ce serait une preuve de faiblesse que de baisser les bras parce que l'on sait que le Conseil d'Etat, à l'unanimité, a refusé la vente. Le Tribunal administratif est une autorité différente et nous avons de bons arguments à faire valoir. Le principe de la violation de l'autonomie communale est important. Nous devons réagir et ne pas nous laisser dicter la loi par le Conseil d'Etat. Nous gérons bien notre commune. Nous avons l'opportunité de réaliser cette opération, pour toute une série de raisons que nous avons expliquées en détail lors du rendez-vous du mois d'août, mais ils ne nous ont pas écoutés.
- Mme le Maire : l'acheteur a déjà une année et demi d'attente derrière lui. Nous avons une obligation morale d'aller de l'avant, par rapport à notre position qui a été louvoyante vis-à-vis de lui.
- M. le président : voulez-vous avoir la possibilité de vous prononcer sur cette procédure ?
- Mme le Maire : nous pouvons vous aviser dès que nous recevons le projet de recours et vous pourrez venir le consulter à la mairie.
- M. IMHOOS : décidons d'aller de l'avant mais en nous gardant la possibilité de suspendre le recours.
- M. BENOIT : que défend-on ? L'autonomie communale ou la vente de la parcelle ?
- M. le président : cela revient au même.
- M. BURRUS : le pire qui puisse nous arriver en recourant, c'est de gagner, parce que pour l'instant nous avons perdu. Nous pouvons assumer ces frais d'avocats et, si nous avons commis une erreur, au moins nous la connaissons.
- M. FOËX : la question de M. BENOIT est pertinente. Voulons-nous engager une procédure pour des raisons idéologiques (défendre l'autonomie communale) tout en admettant le fait que nous avons fait de la spéculation ?

- M. TURRETTINI : faire de la spéculation, c'est acheter en sachant que l'on va revendre en faisant un profit. Or, à l'évidence, lorsque nous avons acheté ce terrain, nous ne pensions pas à faire un profit.
- M. IMHOOS : nous allons défendre parallèlement deux principes : l'opportunité et le principe d'autonomie que nous allons opposer à l'accusation de spéculation.
- M. BURRUS : l'acquéreur de la parcelle pourra nous attaquer s'il ne peut l'acheter. Il attend ce terrain depuis longtemps.
- M. le président : cela fait partie des risques qu'il connaissait.

Décision :

- **Le conseil accepte qu'une procédure soit engagée contre l'arrêté du Conseil d'Etat et l'exécutif avertira les conseillers dès qu'ils pourront venir consulter le recours à la mairie.**
- Mme le Maire : le projet de révision du plan directeur a été examiné par plus de 20 services différents, dont beaucoup sont favorables, mais sous réserve. Les services du département de M. CRAMER sont satisfaits car la verdure est préservée et ceux de M. MOUTINOT trouvent le projet trop frileux. Nous l'avons repris avec Mme Arlette ORTIS et avons mis en avant ce qui avait été mis entre parenthèses au sein du conseil municipal. Nous verrons si ces modifications ont de l'effet. Si nous obtenons des préavis favorables, nous en reparlerons en commission et organiserons une consultation populaire.
- Mme le Maire : vous m'aviez donné carte blanche pour la traversée du village. J'ai rencontré à plusieurs reprises MM. Serge BULLIARD et Charles-Henri DUBOUX, du service des routes cantonales, en tenant le représentant des référendaires au courant de mes démarches. Nous disposons d'un plan pour la route de Vandœuvres, qui sera soumis au groupe synchro le 28 septembre. Le problème est beaucoup plus difficile du côté de l'école et de la route de Meinier.
- M. IMHOOS : nous ne parlons que du centre du village et pas du chemin de la Seymaz ?
- Mme le Maire : le canton examine les accès aux Communaux d'Ambilly. Nous avons mandaté le bureau Trafitec, qui travaille dans ce dossier pour les communes d'Arve et Lac, afin de réaliser une étude de modération du trafic au chemin de la Seymaz.
- Mme le Maire : j'ai assisté à l'Assemblée générale de l'ACG, le 24 septembre dernier. Suite au report de charges refusé par le peuple, l'Etat a trouvé un moyen sournois de retirer de l'argent aux communes : le fonds d'équipement communal, qui devrait être approvisionné chaque année de 30 mio de francs, ne l'est que de 13 mio depuis longtemps et ces 13 mio vont être retirés aux communes. Les recettes provenant de l'impôt sur les gains immobiliers, d'une part des impôts transfrontaliers et de la taxe d'écoulement seront également supprimées. Il n'y aura ainsi pas de référendum possible. Nous avons tous applaudi le véhément discours prononcé par le président de l'ACG, en présence de M. CRAMER. L'Etat a une fois de plus agi sans concertation, alors qu'un groupe et des sous-groupes de travail Etat/communes avaient été créés dans le but de trouver des solutions.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Lettre de l'Association des crèches suburbaines, classement vertical car ne sommes pas membres.

Lettre de M. et Mme CARUGATI, datée du 16 septembre 2005

- M. le président donne lecture de ce courrier (cf. annexe), qui est renvoyé à la commission Sécurité routière.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2006

- M. le président demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2005.

Décision :

- Pour les votations 2006, programmées aux dates suivantes : *12 février, 21 mai, 24 septembre et 26 novembre*, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

Président	M. Christophe IMHOOS
Suppléant	M. François TCHERAZ
Vice-président	M. Thierry PRADERVAND
Suppléant	M. Eric PRADERVAND

- Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Information, communication

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 6 septembre 2005.

- Nous avons relu les articles remis. Nous avons effectué de petites corrections. Il manquait quelques articles qui seront remis sous peu.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 12 septembre 2005.

- Nous avons reçu Yves Grange, associé à la régie du même nom et accessoirement président de *l'Urania Genève Sport*, club de football résidant au stade de Frontenex.
- Argumentant qu'un certain nombre d'enfants de la commune joue dans son club, il nous a demandé une subvention.
- Cette démarche a amené la commission à se poser la question d'une augmentation budgétaire.
- Les bienfaits du sport étant connus de tous (*mens sana in corpore sano*), et notre marge de manœuvre étant extrêmement limitée, il a été proposé en commission d'augmenter le budget de Fr. 10'000.-, soit d'avoir un budget sport de Fr. 25'000.- pour 2006.

- Si cette proposition est acceptée par les membres du Conseil municipal, la commission propose d'allouer une subvention de Fr. 2'000.- à l'UGS.
- D'autre part, le 13 mai prochain aura lieu la Marche contre le Cancer de la Médiante. De nombreux bénévoles seront mobilisés, mais Mme GOURDOU-LABOURDETTE donnera plus de détails après une réunion avec le comité d'organisation, qui se tiendra le 13 octobre prochain.
- Le conteneur du tennis est hors d'usage et son remplacement éventuel est à discuter avec les deux responsables du tennis Club de Vandœuvres.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons éliminer ce conteneur. Le comité en demande un petit de 10 à 12 m² avec un WC et un petit banc pour poser quelques affaires. Nous allons demander des devis.
- Mme CHRISTE : le 12 octobre aura lieu le dîner du corps enseignant, à l'Auberge, à 20h00. Vous y êtes tous conviés. La commission se réunira le même jour à 18h30.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je vous invite cordialement à venir écouter les enfants colombiens de l'Orchestre Bosconia, le 29 septembre prochain, à la salle communale, à 18h30.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

4bis Démission

Mme CHRISTE : je vous informe de ma décision de démissionner de la présidence de la commission Feu et sécurité, tout en restant membre de la commission.

4ter Point traité à huis clos

Décision :

- **La démission de Mme CHRISTE est acceptée. La présidence de la commission Feu et sécurité est reprise par M. Daniel RINALDI.**

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant.

6. Propositions individuelles et questions

Festival Music & Piks

Mme CHRISTE :

- Samedi 3 septembre dernier s'est tenu le 1^{er} Festival Music & Piks à la ferme STALDER. Nous avons estimé le nombre de participants à environ 400.
- Le comité d'organisation et moi-même tenons à vous remercier pour votre subvention, ainsi que pour la mise à disposition du matériel communal et de la main-d'œuvre constituée par les cantonniers. Merci à Thierry (Brichet) pour la coordination avec ces derniers.
- Je voudrais remercier tout particulièrement mes camarades pompiers qui ont assuré la garde de 16h00 à 02h30 et m'ont offert leur prestation. Merci donc à Christophe, Eric, Thierry et Sam.
- Je dois dire qu'un tel événement n'aurait pu avoir lieu sans l'aide de nombreux bénévoles, fidèles aux membres du Comité :
 - je l'ai dit, 4 pompiers
 - 10 personnes pour la sécurité dont 3 pour le parking
 - 4 pour la caisse
 - 3 pour le travail administratif et les comptes
 - 3 pour la logistique
 - 1 speaker
 - 1 infirmière
 - 1 électricien
 qui ont tous œuvré avec efficacité et dans la bonne humeur.
- Le but non lucratif poursuivi par les organisateurs s'est vu réalisé, dès lors que l'exercice se solde par un équilibre des recettes et des coûts.
- Nous n'avons eu à déplorer aucun incident, que ce soit du point de vue de la sécurité (feu) ou du comportement des festivaliers.
- Selon les témoignages recueillis, les spectateurs ont apprécié la programmation, ainsi que la diversité des mets proposés par les trois stands présents : raclette/saucisses, rôti, riz, salade, coquelets, sandwiches orientaux. Plus un bar à cocktails...
- Mais de nombreuses personnes se sont plaintes de l'odeur tenace de purin dans la grange... Et pour cause : il y a une fosse juste sous le podium...
- La logistique a bien fonctionné. Les bénévoles étaient badgés pour une reconnaissance simplifiée. Nous avons reçu des compliments de nombreux spectateurs, et même des félicitations des groupes.
- À noter qu'une patrouille de gendarmes est passée dans le courant de la soirée, sans pour autant pénétrer sur le site, vu le climat très favorable qui y régnait. En effet, j'avais prévenu le poste de gendarmerie de la Pallanterie de l'événement.
- Enfin, au chapitre *people*, on relève :
 - la présence de Pierre-François UNGER, conseiller d'Etat, qui n'a pas hésité à monter sur scène pour jouer à la guitare un rock endiablé ;
 - la présence de Luc BARTHASSAT, conseiller national ;
 - la présence également de Véronique SCHMID, maire de Versoix ;
 - la présence encore du président (Jean-Claude BRUSSINO) et des membres du comité d'organisation du festival Festiverbant (7^{ème} édition en 2005 à Landecy) ;
 - les félicitations d'un des organisateurs des Fêtes de Genève 2005, lequel a déclaré : « On dirait que vous en êtes à votre 10^e édition. »
- Bref, en conclusion:
 - beaucoup de travail de programmation, de prospection et de logistique en amont ;
 - beaucoup de sueur les 3 jours précédant le festival pour tout installer et essayer de ne rien oublier ;
 - mais surtout, beaucoup de SATISFACTION lors du bilan final.

- Un bémol cependant:
 - la collaboration avec René et Michèle STALDER, rendue in fine un peu difficile par une approche différente de celle du comité, face à ce type d'événements...
- Il est vraisemblable que ce festival soit réorganisé l'an prochain, mais, d'un commun accord avec René STALDER, ailleurs, dans ou en dehors de la commune.
- Encore une fois, merci de votre confiance pour cette édition 2005 !

Maison Steiner

- M. le président : dans quelles circonstances une dame a-t-elle emménagé dans le local des dames paysannes et pourquoi cette dame-là ?
- Mme le Maire : elle devait quitter son appartement précédent en urgence et était domiciliée à Vandœuvres depuis un certain temps.
- M. BOSSET : j'aimerais que ce sujet soit évoqué en commission. Cet appartement a-t-il été mis en location par la régie, comme tout autre appartement ?
- Mme le Maire : oui.
- M. BOSSET : cette dame est à l'Hospice Général. Elle a fait un véritable scandale à la mairie pour obtenir cet appartement. Était-ce donc judicieux de le lui attribuer ? Que nous nous intéressions à des cas sociaux, d'accord, mais de là à lui donner cet appartement.
- M. IMHOOS : s'il s'agit d'un cas social, j'aimerais qu'on saisisse l'occasion, en commission, de se pencher sur la question de l'attribution des logements aux cas sociaux ou aux personnes en difficulté. En effet, d'autres cas de nature similaire se sont présentés et je n'aimerais pas qu'il y ait deux poids deux mesures.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cet appartement a été proposé par la régie à une aînée de la commune, mais il ne lui convenait pas. Ensuite, un habitant de Vandœuvres voulait y loger un couple travaillant au noir avec des enfants. Les dossiers que nous avons reçus n'étaient donc pas très convaincants, d'où la décision d'attribuer l'appartement à cette dame. Le loyer sera payé.
- Mme le Maire : il n'y a pas eu d'esclandre à la mairie par rapport à l'appartement. Cet appartement était disponible et j'ai reçu des courriers du CASS de Vésenaz soutenant cette demande et confirmant que le loyer serait payé directement par l'Hospice général à la Régie. Je ne voyais pas d'autre possibilité que de le lui donner. L'attribution des appartements relève par ailleurs de la compétence de l'exécutif.
- M. FOËX : je me suis désolidarisé de ce dossier car je me suis fait insulter par cette dame, qui a contacté d'autres conseillers de la commission. Elle a dit pis que pendre de moi et d'autres. Elle est incapable d'être reconnaissante et considère que nous lui sommes redevables de quelque chose. Je n'étais pas favorable de cette attribution, mais c'est fait.
- Mme le Maire : M. FOËX était au Burkina Faso lors de la décision. Elle a une personnalité difficile mais a le droit d'être prise en charge comme n'importe quel autre habitant de la commune et cette dernière intervient lorsque aucune autre voie n'est possible, ce qui était le cas.

Séances de commissions

Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- 10 octobre : commission Culture, manifestations communales, Aînés.
- 12 octobre : commission Ecole, sports et loisirs, à 18h30, et repas avec le corps enseignant à l'Auberge, à 20h00 (*ndlr. et non 11 octobre comme annoncé en séance*).

- 25 octobre : commission Administrative, financière et juridique (et non 24 octobre comme annoncé précédemment)
- 26 octobre : commission Sécurité routière, voirie, canalisations.
- 1er novembre : commission Bâtiments communaux.

Réception pour les nouveaux habitants

- La réception pour les nouveaux habitants aura lieu le 27 octobre.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 18 : lundi 14 novembre 2005 à 20 h 15.

La séance publique est levée à 21h55.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI

Le Président du Conseil municipal

Nicolas TERRIER